

## **Communiqué de presse**

### **L'aventure éolienne en Appenzell est terminée**

Granges (SO), le 11 juillet 2018

**Le gouvernement cantonal d'Appenzell Rhodes-Extérieures (AR) rejette le plan directeur de l'énergie éolienne du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures (AI) et son projet de parc éolien d'Honegg. Paysage Libre Suisse se réjouit que le gouvernement des Rhodes-Extérieures reconnaisse l'importance de la protection du paysage et invite le canton voisin à se passer des grandes éoliennes industrielles.**

La prise de position du Conseil d'Etat du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures indique que les zones de la région d'Appenzell où les conditions de vent sont les plus favorables entrent d'une manière générale en conflit avec la protection du paysage. Plus un site est exposé au vent, plus les éoliennes – qui atteignent 200 mètres de haut – sont visibles. Sans compter que même dans les endroits les plus venteux de Suisse orientale, le rendement ne dépasse guère 20%. Les dommages causés au paysage doivent donc être mis en balance avec les avantages de la production d'électricité renouvelable.

Le gouvernement de Rhodes-Extérieures en arrive à la conclusion que les éoliennes prévues dans la commune d'Oberegg AI (Honegg - Oberfeld) entreraient en conflit de façon disproportionnée avec la protection du paysage. Le canton d'AR parvient à cette conclusion après avoir réalisé une pesée d'intérêts transparente au niveau du plan directeur, comme l'a exigé le Tribunal fédéral en 2016 pour le parc éolien du Schwyberg (1C\_346/2014).

En vertu de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, un projet tel qu'un parc éolien doit faire l'objet d'une évaluation complète des intérêts pour pouvoir être inscrit dans le plan directeur. Ce n'est qu'à ce moment-là que le changement d'affectation (zones spéciales éoliennes) et le permis de construire peuvent être demandés. La sécurité juridique est ainsi garantie, car la pesée d'intérêts n'est pas réalisée par un tribunal au terme d'années de litige, mais de manière transparente et dès le début par l'autorité de planification.

Enfin, le gouvernement de Rhodes-Extérieures note à juste titre qu'il existe un potentiel alternatif pour l'utilisation d'énergies renouvelables moins destructrices que l'énergie éolienne, notamment le photovoltaïque et la biomasse, qui ne sont pas suffisamment exploités.

Paysage Libre Suisse attend du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures qu'il renonce au plan directeur de l'énergie éolienne et, partant, au projet de parc éolien d'Honegg. Le canton voisin a déjà procédé à une pesée exemplaire des intérêts.

#### **Contact:**

**Michel Fior, secrétaire général, 079 898 11 55, [michel.fior@paysage-libre.ch](mailto:michel.fior@paysage-libre.ch)**